



Compte-rendu du Conseil de Quartier Saint-Louis du lundi 10 mars

Le thème principal de la réunion portait sur le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). La présentation du CCAS a donné lieu à trois interventions :

- Monsieur François-Gilles CHATELUS, Maire Adjoint délégué aux Affaires Sociales et au Personnel, Vice-Président du CCAS ;
- Madame Murielle JOUANNO, Directrice du CCAS ;
- Madame Sarah BERTRAND, Chargée de mission prospective sociale, Cellule Etudes, Innovation Sociale, Animation de réseau du CCAS.

1. Les questions portant sur la présentation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

a) Le public visé et les conditions d'accès aux services du CCAS

Question : Le public accueilli doit-il répondre à certaines conditions pour bénéficier des services du CCAS ?

- Le public visé doit être domicilié sur la commune de Versailles.
Cette condition satisfaite, le principe est celui d'un accueil inconditionnel. Par conséquent, tous les publics peuvent accéder aux prestations du CCAS.
- Les publics du CCAS sont principalement les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes en difficulté et/ou en grande précarité, les familles et les jeunes.
Les personnes âgées et les jeunes souffrent fréquemment d'isolement.
- S'agissant tout particulièrement des personnes âgées, l'établissement Lépine, pôle gériatrique, situé dans le quartier des Chantiers, dispose d'un service d'accueil de jour. Afin de faciliter et favoriser l'accueil et l'accès aux services proposés aux personnes âgées, la constitution de cet établissement en guichet unique est en cours et fera l'objet d'une information publiée dans le magazine de la mairie. Ce projet s'inscrit dans le prolongement de l'actuel centre de ressources dont dispose déjà l'établissement lequel œuvre en faveur du maintien à domicile.

b) Le champ d'intervention et les missions du CCAS

Question : Demande de précision sur les missions du CCAS

- Les missions du CCAS sont adaptées aux besoins de ces publics, notamment : soutien d'urgence, aide au logement, au transport, service de portage de repas à domicile, aides au maintien à domicile pour les personnes âgées, services en matière de santé et d'accès aux soins, etc...
- Le CCAS propose aussi un accompagnement dans l'accomplissement des démarches administratives. De même, le CCAS informe les publics et les oriente vers les structures compétentes pour traiter leur demande et répondre à leurs besoins.

En cas d'urgence, le CCAS oriente vers les pompiers mais non vers les structures hospitalières.

Le CCAS privilégie l'approche sociale à l'approche "sécuritaire".

Question : *Le CCAS effectue-t-il des maraudes ?*

Le CCAS ne fait pas de maraudes. En revanche, les associations Ordre de Malte et la Croix Rouge par exemple les pratiquent.

c) Le personnel du CCAS

Question : *Y-a-t-il une permanence pour les « aidants » ?*

Les aidants peuvent trouver des réponses à leurs questions mais il n'y a pas à proprement parler de permanence pour eux.

d) Le partenariat du CCAS

Question : *La typologie du public accueilli nécessite souvent un accompagnement concerté dans le champ de l'action sociale et celui de l'insertion professionnelle.*

Le CCAS a-t-il un partenariat avec les institutions chargées de l'accompagnement professionnel des publics visés par le CCAS ou est-il sollicité par ces dernières ?

- Le CCAS n'intervient pas dans le champ de l'insertion professionnelle.
- Sur certains sujets, le Conseil départemental (CD) délègue l'instruction de dossiers au CCAS.

Question : *Le CCAS travaille-t-il avec les Mortemets, établissement d'hébergement d'urgence ?*

- L'établissement "Les Mortemets" est géré par l'association « Caritas-Secours catholique ». C'est une résidence de « Versailles-Habitat »
Avec qui travaille le CCAS pour l'accès aux soins ?
- Le CCAS travaille avec la "Communauté Professionnelle Territoriale de Santé" (CPTS).
Avec qui travaille le CCAS pour le portage des repas à domicile ?
- Le CCAS a construit un partenariat avec la Poste pour la livraison des repas à domicile auprès des personnes âgées. Les livreurs ont une mission de vigilance sociale à laquelle ils sont formés.

Question : *Avec qui travaille le CCAS dans le domaine du juridique ?*

Le CCAS propose également l'aide d'un juriste du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) des Yvelines.

2. Informations et questions diverses

Question : *Y aura-t-il une Maison de quartier dans le nouveau quartier de Gally ?*

A ce stade, rien n'est encore décidé.

Information sur la fusion de la direction des deux établissements scolaires, Comtesse de Ségur et JJ Tharaud :

Rien ne change du point de vue de l'organisation. C'est une décision purement administrative.

Information sur le compostage :

Un site de compostage partagé sera bientôt ouvert à proximité du parc Balbi, en revanche, pour celui prévu initialement au jardin des récollets nous manquons de 2 référents, en attendant il ne sera pas équipé.

Dépérissement de la haie du carré à la Fontaine :

Cette haie devrait être remplacée.

Prochaine réunion du conseil de quartier : le lundi 26 mai 2025, 20h.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Présentation au Conseil de quartier de Saint-Louis

Lundi 10 mars 2025 à 20h

Le Centre Communal d'Action Sociale



Territoire de compétence : **la Ville de Versailles**

- Un Conseil d'Administration présidé par le Maire, composé de 16 administrateurs : 8 Conseillers municipaux et 8 représentants d'association.



Domaine de compétence d'un CCAS :

- **Accueil, information, orientation**
- Des **missions obligatoires** (domiciliation, transmission des dossiers d'aide sociale légale au conseil départemental)
- Des **missions facultatives** liées aux besoins du territoire : soutien aux personnes âgées, personnes handicapées, personnes en situation de grande exclusion, soutien psychologique aux jeunes et familles...

Où se trouve le CCAS de Versailles ?



6 impasse des gendarmes, entrée C



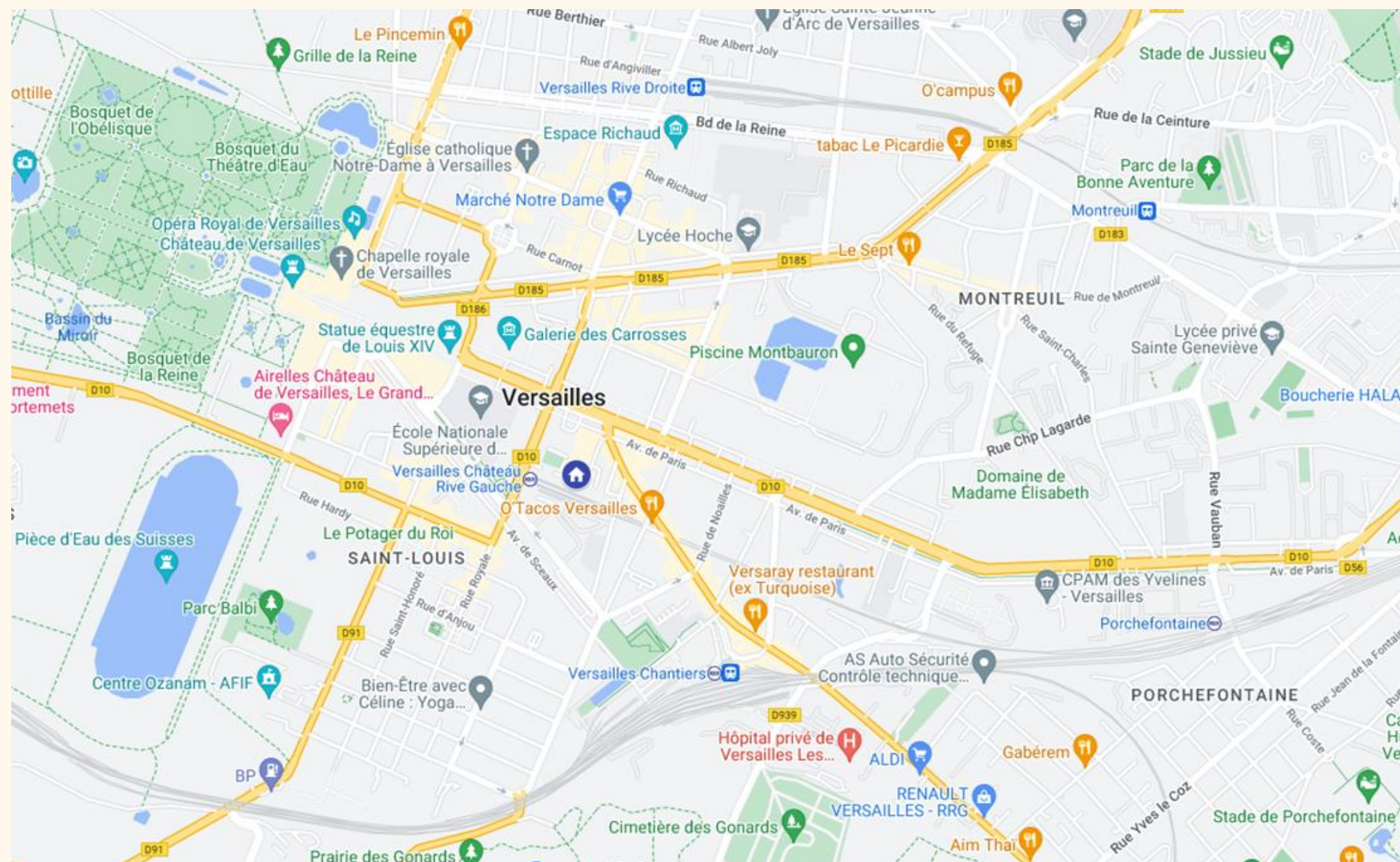
Du lundi au vendredi de :
8h30 à 12h30
13h30 à 17h



<https://www.versailles.fr/98/solidarites-et-sante.htm>



Bus : 6203, 439, 440, 401, 44, 40



Accueillir, informer et orienter sur les prestations, les droits, les démarches

Accueil inconditionnel de tout public pour un premier niveau d'information et d'orientation



Information et orientation dans l'accès aux droits et prestations sociales



Accompagnement aux **démarches numériques**



Informations juridiques (surendettement, droit de la famille, droit des étrangers...)



Aides aux démarches avec des **écrivains publics**

Accueillir, informer et orienter sur les prestations, les droits, les démarches

Demande de rendez-vous à faire auprès du CCAS

Objectif(s)	Partenaires	Date
Accueil, conseil et accompagnement des personnes en situation de surendettement	CRESUS	Mercredi après-midi
Traitement des questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement	ADIL	Jeudi matin
Accueil, écoute et orientation des personnes cherchant à faire valoir leurs droits	Défenseur des droits	Mardi après-midi Mercredi matin



Accueillir, informer et orienter sur les prestations, les droits, les démarches

Objectif(s)	Partenaires	Date
Information sur le droit du travail, de la famille ou de la consommation	CIDFF	Lundi après-midi Mercredi matin
Aide et informations, démarches administratives de la retraite et retraite complémentaire	AGIRC ARRCO	1 Mardi par mois
Aide aux démarches juridiques / Demande d'aide juridictionnelle	Ecrivain public-juriste CCAS	Lundi après-midi, Jeudi matin Vendredi matin



Aider au maintien à domicile et à la mobilité

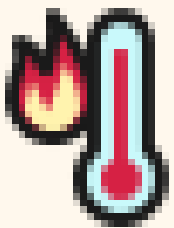


Portage de repas et téléassistance



Titres de transport

- Pass navigo Améthyste
- Pass local



Actions en cas d'événements majeurs (canicule, grand froid, pandémie)



Repérage et soutien des personnes isolées

- Appels téléphoniques et visites de convivialité
- Ateliers de prévention de la perte d'autonomie
- Un forum seniors est organisé chaque année par le CCAS, les maisons de quartier et le pôle gériatologique Lépine Versailles

2^e ÉDITION

CULTIVER SA FORME

vendredi 28 mars 2025 **14h-18h**

53 rue des Chantiers



ACTIVITÉS PHYSIQUES
(JEUX, ATELIERS ET TESTS)
AUTO-MASSAGE
THÉÂTRE
MODELAGE
GÔTER

STANDS
D'INFORMATIONS
SERVICES VILLE
ET ASSOCIATIONS

MAISONS DE QUARTIER | CCAS | LÉPINE VERSAILLES

Accompagner et soutenir

Les personnes âgées et en situation de handicap :

- Évaluer la situation sociale
- Demande d'aide sociale
- Aider dans l'organisation du maintien à domicile
- Aider dans les démarches d'accès au logement, à la santé etc.

Les personnes sans résidence stable :

- Accorder la domiciliation
- Accompagner dans les démarches d'accès au logement et à l'insertion
- Coordonner l'action des acteurs (maraudes, accueils de jour, conseil départemental)

Les victimes de violences :

- Accueillir et informer sur les droits et orientation des personnes

Soutenir les familles financièrement

Sur demande d'un travailleur social, **en urgence ou en commission** (alimentation, transport, charges d'énergie...)

La **Prime de Noël** (50€ par enfant de moins de 16 ans), sous condition de quotient familial (inf. à 901)

La **prime de naissance** à partir du 3ème enfant (150€)

Ecouter et soutenir les jeunes et leur entourage

Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes c'est quoi ?

Un service d'accueil et d'écoute anonyme qui propose des rendez-vous gratuits pour les jeunes de 10 à 25 ans et leur entourage.

VERSAILLES

Point Accueil Écoute Jeunes

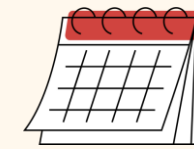
**DES QUESTIONS ?
DES INQUIÉTUDES ?
PARLONS-EN !**

Des psychologues accueillent les jeunes de 10 à 25 ans et leur entourage pour apporter un soutien.

GRATUIT ANONYME CONFIDENTIEL

SANS AUTORISATION PARENTALE

Point Accueil Écoute Jeunes, 6 impasse des Gendarmes, Entrée A, 78000 Versailles
Accueil ouvert du lundi au jeudi (9h-12h30, 13h30-18h) le vendredi (9h-12h30, 13h30-17h).
Entretiens sur rendez-vous (lundi, mardi, mercredi, vendredi).
01 39 51 25 25 • paej.ep@ccas-versailles.fr



Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h (17h le vendredi)



6 impasse des gendarmes, entrée A



01 39 51 25 25



paej.ep@ccas-versailles.fr

VERSAILLES.fr

Solidarités et santé > Famille > Point Accueil Écoute Jeunes

**DES QUESTIONS ?
PARLONS-EN !** Point Accueil Écoute Jeunes

Partager

Le PAEJ

Le PAEJ de Versailles est un service d'accueil et d'écoute anonyme et propose des rendez-vous gratuits pour les jeunes de 10 à 25 ans et leur entourage.

Informations sur le PAEJ :

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h (jusqu'à 17h le vendredi)

6, impasse des Gendarmes - 78000 Versailles

<https://www.versailles.fr/1779/solidarites-et-sante/famille/point-accueil-ecoute-jeunes.htm>

Le CCAS à l'écoute des besoins sociaux

Cellule études, innovation sociale, animation de réseau

Le CCAS porte une mission d'analyse et de suivi des besoins des versaillais.

L'équipe en charge de cette veille sociale travaille à :

- l'analyse des besoins sociaux
- l'étude d'activité des différents services proposés par le CCAS

De part ses missions, le CCAS mène un travail de concertation avec les différents partenaires du territoire.



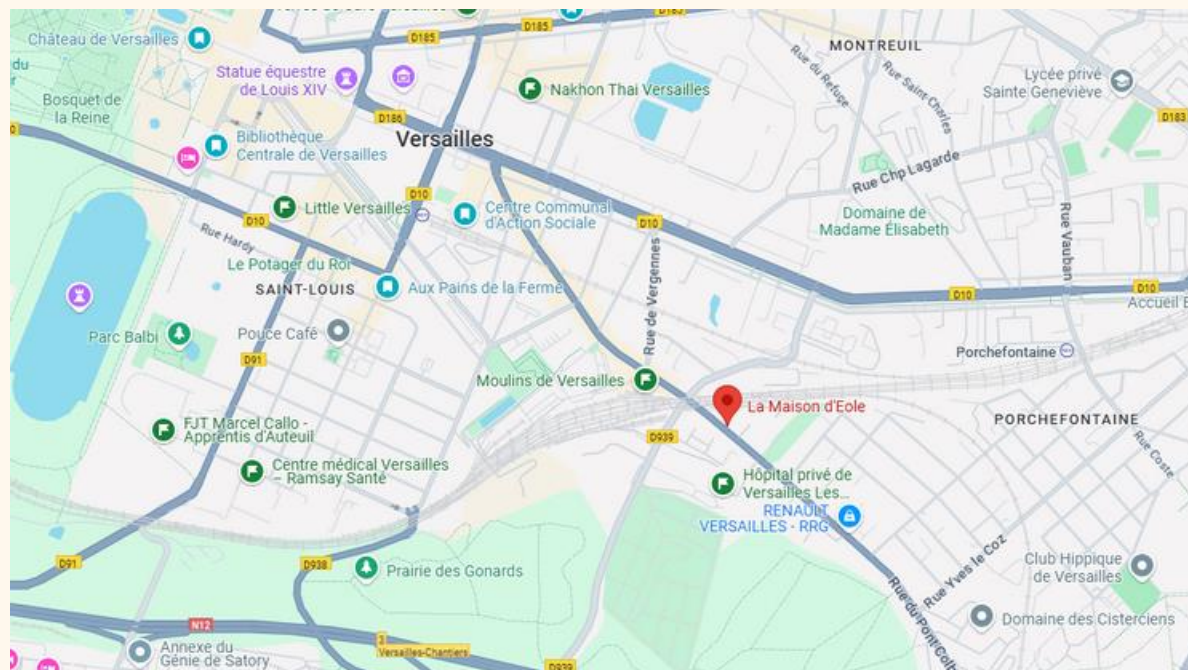
Le Conseil Municipal de la ville a confié le pilotage de la démarche de labellisation Villes Amies des Aînés au CCAS de Versailles.

Accueillir des personnes en situation de handicap dans un établissement

La maison EOLE accueille :

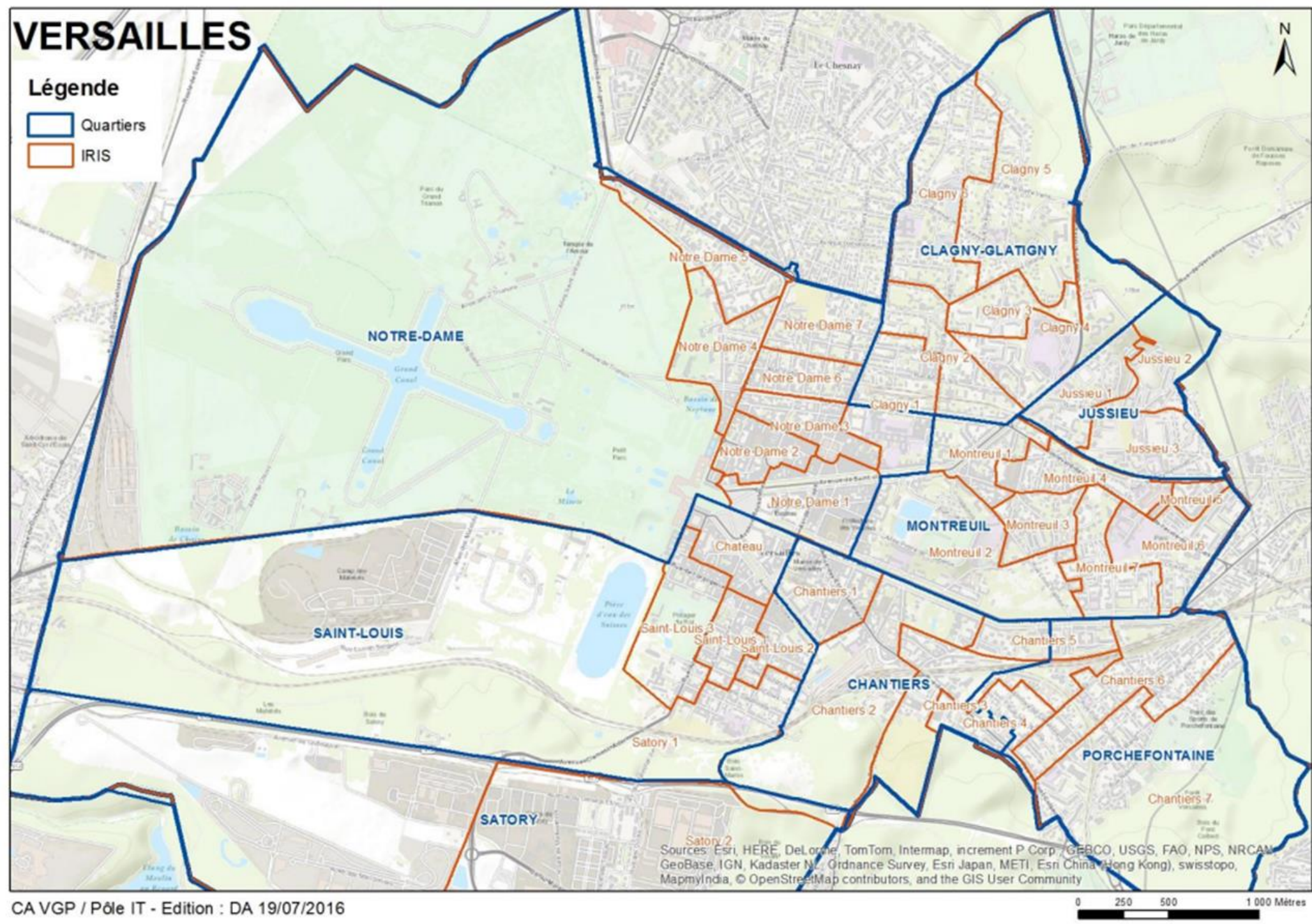
- 35 résidents au foyer de vie
- 13 en semi-internat
- 6 en appartements

45 bis Rue des Chantiers, 78000 Versailles



Quartier Saint-Louis

Les quartiers et les IRIS de Versailles



6 204 habitants

Quartier Saint-Louis

Population, ménages et familles

Jeunesse et baisse de la population :

- Un quartier plus jeune avec un indice de jeunesse de 1,36 (Versailles : 1)
- 8 % de personnes âgées de plus de 75 ans sur l'ensemble du quartier, à noter que cette part est plus importante à l'Ouest du quartier (15 %) (Versailles 17 %)
- Baisse du nombre d'habitants d'environ 3 % (Versailles : -2,5 %)

Des ménages globalement de petite taille :

- Taille moyenne des ménages de 1,88 (Versailles : 2,16)
- 28 % de personnes vivent seules (Versailles : 42 %)
- 2 % de familles nombreuses (à partir de 3 enfants) (Versailles : 13 %)

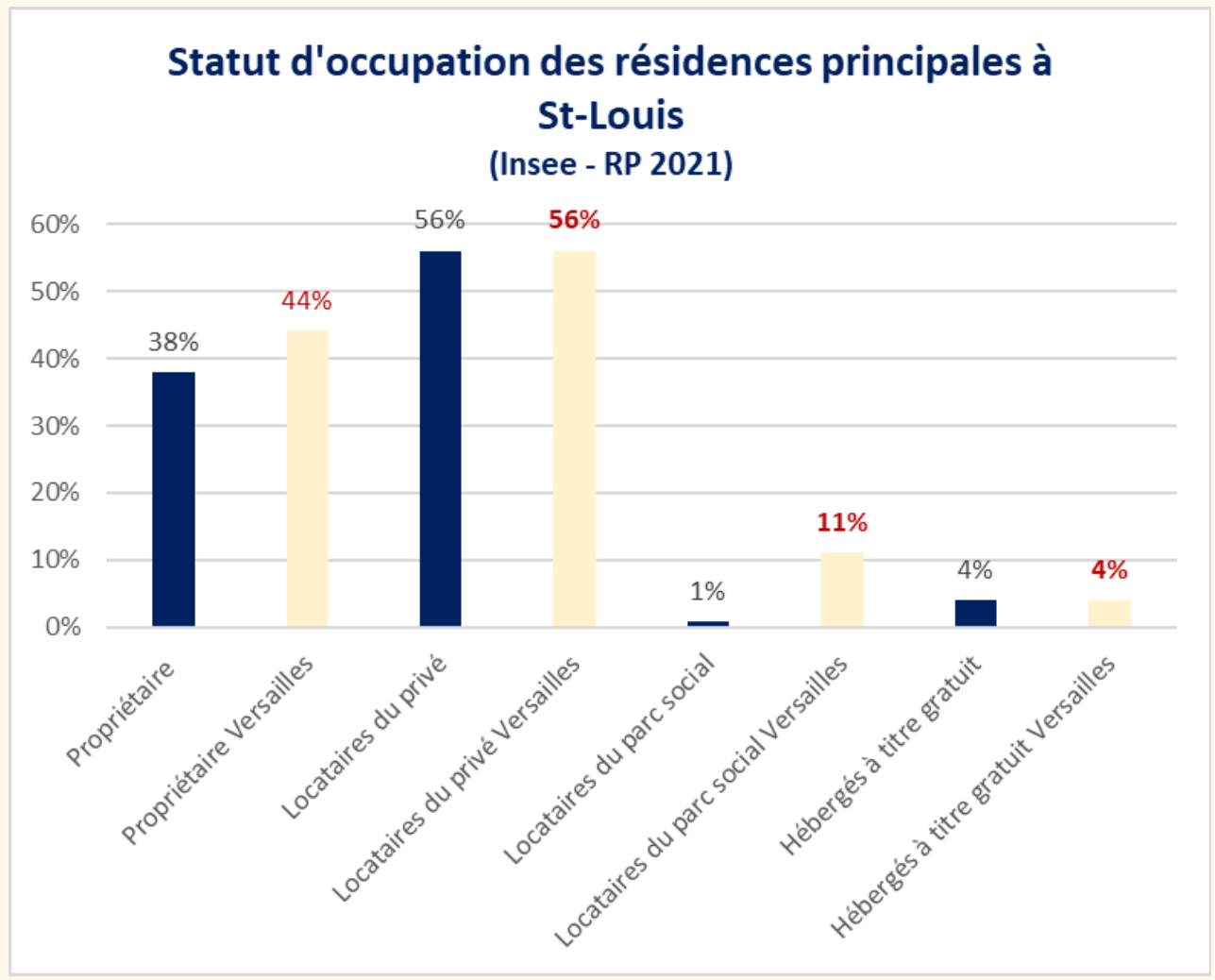
Source : INSEE, Recensement de la Population, 2021

Quartier Saint-Louis

Logement

Spécificité du quartier : peu de logements sociaux

- 1 % de locataires du parc social (Versailles : 11 %)



Du bâti ancien :

- Des bâtiments très anciens construits avant 1918

Source : INSEE, Recensement de la Population, 2021

Quartier Saint-Louis

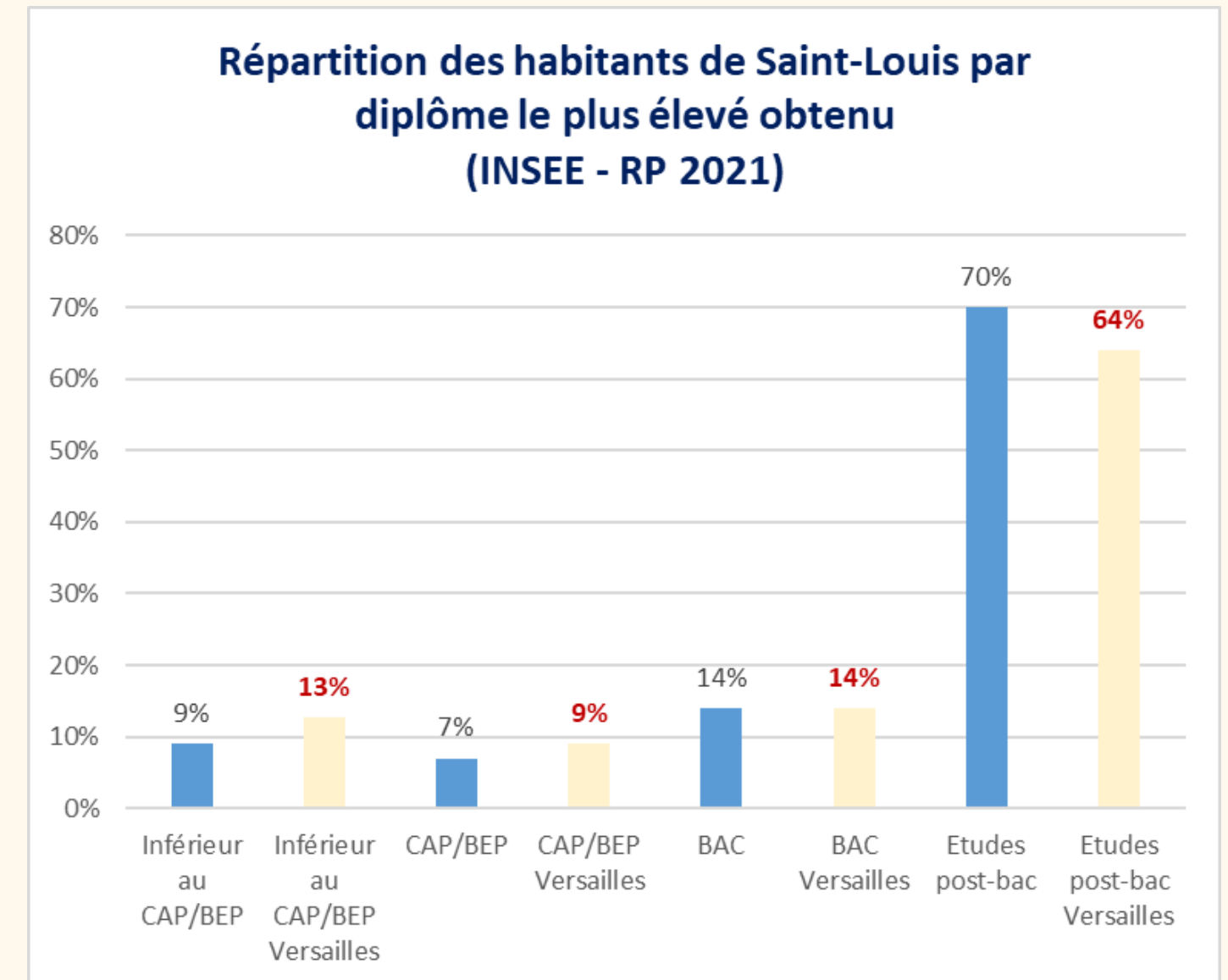
Formation, activité, revenus (1/2)

Le niveau de diplôme :

- 70 % de personnes diplômées d'un BAC +5 et plus (Versailles : 38.3 %)
- 5 % d'ouvriers (Versailles : 5.6 %)

Taux de chômage :

- 5 % de taux de chômage (Versailles : 6 %)



Source : INSEE, Recensement de la Population, 2021

Quartier Saint-Louis

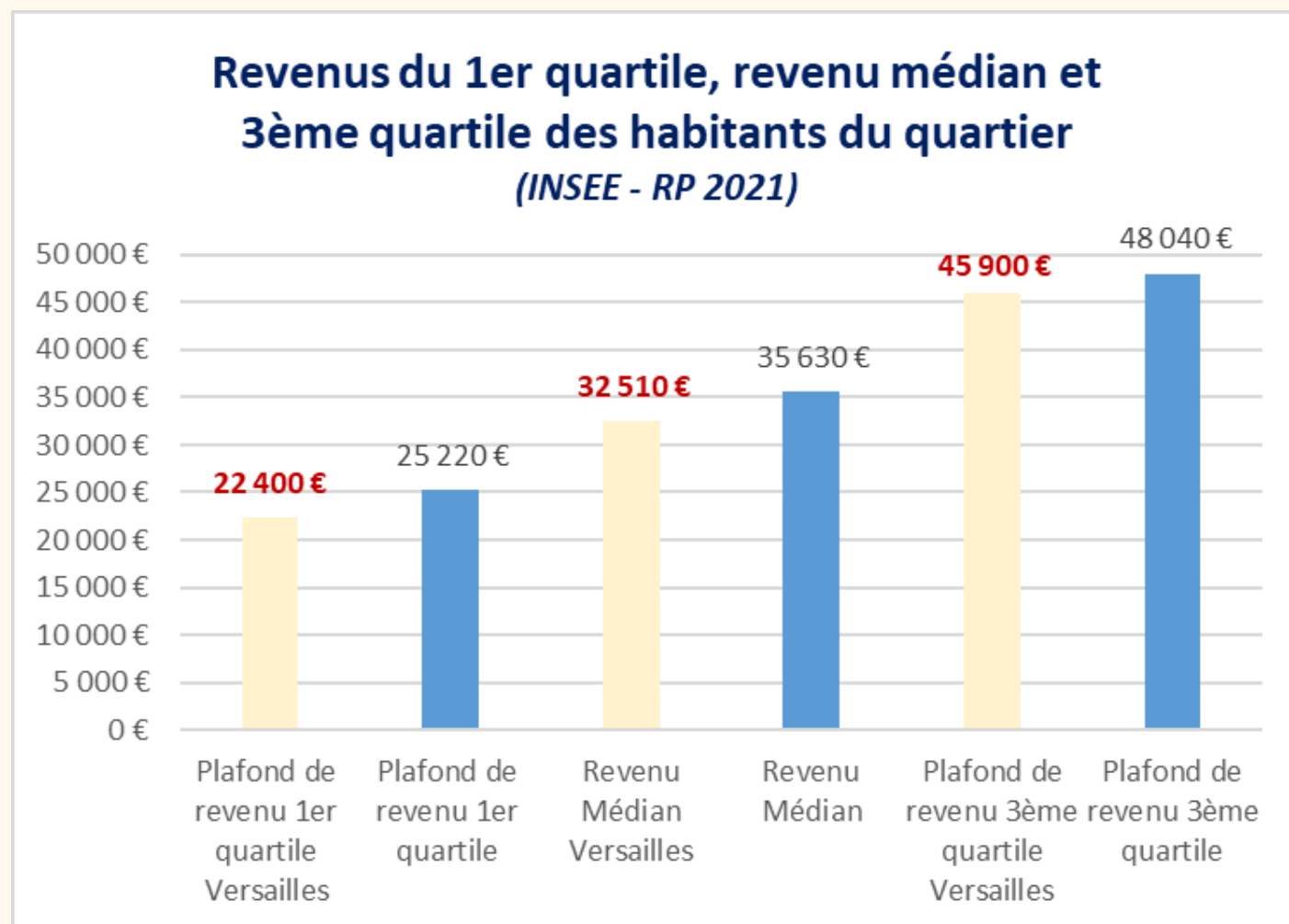
Formation, activité, revenus (2/2)

Une surreprésentation de cadres et professions intellectuelles supérieures (PIS)

- La moitié des actifs sont cadres ou (PIS)

Des revenus supérieurs à la moyenne versaillaise

- Revenu médian disponible de 2969 € /mois (Versailles : 2709 €)
- 10 % des habitants du quartier vivent avec moins de 25 220 € annuels (2100 € / mois)
- Les prestations sociales représentent seulement 2 % du revenu des habitants



Source : INSEE, Recensement de la Population, 2021

Les interventions du CCAS en 2024 en quelques chiffres

Soutien financier aux ménages en difficultés :

- 3 % des bénéficiaires des primes de Noël habitent le quartier Saint-Louis (18 familles)
- 10 % des bénéficiaires des primes de naissance habitent le quartier Saint-Louis (11 familles)

Soutien aux personnes âgées :

- 88 bénéficiaires du pass Local habitent Saint-Louis
- 127 bénéficiaires du pass Améthyste habitent Saint-Louis
- 32 bénéficiaires du portage de repas à domicile habitent Saint-Louis
- 35 bénéficiaires de la plateforme de convivialité habitent Saint-Louis

Source : INSEE, Recensement de la Population, 2021